



Donner ma part à mon épouse est-ce possible de son vivant ?

Par **padre33**, le **18/05/2019 à 10:23**

Nous sommes mariés sous le régime de séparation de biens. Nous avons acheté un terrain agricole avec une grange en 2013. Nous l'avons payé à 50% de part chacun. J'ai deux enfants. Puis-je donner ma part de mon vivant à mon épouse ?

Merci
de votre réponse

Par **youris**, le **18/05/2019 à 10:30**

bonjour,

c'est possible, vous pouvez également faire une donation au dernier vivant.

il ne faut pas oublier qu'une donation faite en avancement de part est, en principe, rapportable à la succession du donateur et éventuellement réductible.

s'agissant d'un bien immobilier, il faudra faire cette donation par acte notarié.

salutations

Par **padre33**, le **18/05/2019 à 10:51**

merci de votre réponse.